



Païement d'heures que peut être j'ai trop percues

Par **lysou**, le **07/03/2014** à **14:34**

mon employeur dit qu'il me paye un salaire de 20 heures par semaine ,alors que je travaille 16 heures par semaine depuis 3 années , mon contrat est de 20 heures , mais c'est mon employeur qui me fait travailler que 16 heures.
s'il a raison dois je lui rembourser ses heures qu'il va me réclamer? (ce qui représenterait une grosse somme pour mon petit salaire).

Par **P.M.**, le **07/03/2014** à **16:34**

Bonjour tout d'abord,
L'employeur a une obligation de vous fournir du travail pour l'horaire contractuel ou au moins de vous payer en conséquence, il ne peut donc vous réclamer aucun remboursement...

Par **lysou**, le **08/03/2014** à **17:25**

Bonjour

Je vous remercie de votre réponse;mais sur mon contrat il a bien mis 20 heures mais dans le détail des heures il n'y a que 16 heures (je n'avais pas vu cette erreur) donc je ne sais pas comment faire .

merci.

Par **P.M.**, le **08/03/2014** à **17:57**

Bonjour,

Peu importe l'erreur devrait vous bénéficier, si l'employeur vous a payer 20 h, ça ne devrait pas être un hasard...

Vous pourriez donc refuser tout remboursement et prévenir l'employeur que vous porterez l'affaire devant le Conseil de Prud'Hommes s'il prétendait faire une retenue sur vos salaires à venir...

Par **lysou**, le **11/03/2014** à **15:54**

bonjour,
je vous remercie de vos réponses. Mon employeur peut-il me faire travailler 20 heures maintenant?
Peut-il me faire d'autres problèmes au sujet de ces 20 heures?
Merci.
CORDIALEMENT AUSSI

Par **P.M.**, le **11/03/2014** à **16:09**

Bonjour,
Bien sûr, l'employeur peut vous obliger à respecter le contrat de travail et vous faire travailler 20 h pour vous payer 20 h, je ne vois pas quel autre problème il pourrait vous faire...
Si ce n'était pas le cas, un avenant portant uniquement sur la répartition des heures de travail dans la semaine pourrait être conclu...